

# Rapport annuel



# LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 25 mai 2015

**Monsieur Jean Paul Dutrisac**  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président,  
**Barry Dolman, DMD**

Montréal, le 25 mai 2015

**Madame Stéphanie Vallée**  
Ministre de la Justice et  
ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,  
**Barry Dolman, DMD**

Québec, le 25 mai 2015

**Monsieur Jacques Chagnon**  
Président de l'Assemblée nationale  
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
**Stéphanie Vallée**

<b>2</b>	<b>Rapport du président</b>
<b>3</b>	<b>Rapport de la directrice générale et secrétaire</b>
	<b>Rapport des activités</b>
4	Conseil d'administration
8	Comité exécutif
10	Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de délivrance d'un permis
11	Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste
13	Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux
14	Délivrance des permis
15	Délivrance des certificats de spécialiste
16	Comité d'admission
16	Comité de la formation
16	Comité d'examens et d'agrément dentaires
17	Garantie contre la responsabilité professionnelle
17	Comptabilité en fidéicomis et fonds d'indemnisation
18	Conseil de discipline
20	Comité d'inspection professionnelle
21	Comité de révision
22	Syndic
23	Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes
23	Comité de formation dentaire continue
24	Comité d'éthique et de déontologie
24	Exercice illégal et usurpation de titre réservé
25	Comité de vérification
<b>26</b>	<b>Renseignements généraux</b>
<b>30</b>	<b>Personnel permanent</b>
<b>31</b>	<b>États financiers</b>

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

**Au cours de l'exercice financier 2014-2015, l'Ordre des dentistes du Québec a multiplié les représentations pour veiller à ce que la santé buccodentaire soit comprise dans les priorités de santé publique, particulièrement en ce qui concerne les aînés et les enfants.**

C'est d'ailleurs un message que nous avons réitéré dans le mémoire que l'Ordre a présenté à l'automne 2014 à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre des audiences concernant le projet de loi n° 10.

Dans ce mémoire, l'Ordre a formulé diverses recommandations, l'une d'elles étant d'élaborer une politique de santé buccodentaire et de l'inclure dans la politique nationale de santé. L'Ordre a également rappelé la nécessité d'adopter des orientations claires concernant l'organisation et l'intégration des services buccodentaires au sein des établissements du réseau de la santé, notamment les établissements de soins de longue durée. Une des mesures recommandées est que les patients admis dans ces établissements bénéficient d'un diagnostic buccodentaire systématique dès leur arrivée.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos efforts d'éducation auprès du grand public au

moyen d'une campagne conjuguant diverses plateformes. Un premier volet comprenait des messages télévisés visant à promouvoir le portail d'information [maboucheensante.com](http://maboucheensante.com). Des publicités radio et des publiereportages sur le thème « Votre bouche en dit bien plus long que vous le pensez » ont par ailleurs permis de sensibiliser la population à la contribution essentielle de la santé buccodentaire à la santé générale.

En ce qui a trait à nos activités de réseautage, nous avons continué d'échanger et de collaborer avec le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens, nos partenaires lorsqu'il s'agit de prescrire des traitements et de concevoir des plans d'action.

Parmi les projets discutés, soulignons les bisphosphonates, les médicaments sur ordonnance et les lignes directrices en matière de sédation.

Les questions liées à la gouvernance ont par ailleurs retenu l'attention des administrateurs de l'Ordre. Ces derniers ont approuvé la création d'un comité spécial sur la gouvernance de l'Ordre des dentistes. Son mandat est de recommander des orientations sur la gouvernance, dont la taille et la composition du conseil d'administration, le mode de nomination ou d'élection des membres et la durée des mandats des membres. Le comité a tenu deux réunions en 2014-2015 et les travaux vont bon train.

Déterminé à s'appuyer sur les nouvelles technologies pour optimiser ses façons de faire, l'Ordre a entrepris une analyse de son infrastructure informatique et implanté de nouvelles pratiques. Ainsi, depuis cette année, le conseil d'administration et le comité exécutif ont mis de l'avant des réunions sans papier.

Les communications avec les membres continuent d'être une priorité. Voilà pourquoi des rencontres avec les membres des diverses sociétés dentaires du Québec ont de nouveau figuré à l'agenda en 2014-2015. Ces rencontres ont notamment pour objectif de maintenir un dialogue constructif entre l'Ordre et ses membres.

Soulignons que ces réalisations ont été possibles grâce au travail assidu des administrateurs et de tout le personnel de l'Ordre. Je tiens à les remercier de leurs efforts soutenus et de leur précieuse contribution à l'accomplissement de notre mission.

Le président,



**Barry Dolman, DMD**

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

**Cette année encore, de nombreux dossiers ont mobilisé l'Ordre des dentistes qui a été appelé à agir sur la scène provinciale, nationale et internationale dans divers domaines, dont l'accès aux soins buccodentaires et la mobilité de la main-d'œuvre.**

Soucieux d'assurer un suivi efficace et de mener à terme tous les projets, le conseil d'administration a adopté un plan stratégique 2014-2019 aux objectifs ambitieux. Tous les services de l'Ordre ont été mis à contribution pour mettre en œuvre les initiatives nécessaires afin de concrétiser ce plan qui accorde une place prépondérante à la formation des dentistes, dans un contexte marqué par d'importants défis démographiques et sociaux.

En effet, la formation est au cœur de la qualité de l'acte et elle favorise l'accès aux soins. À ce chapitre, l'Ordre a notamment pris la décision d'évaluer la possibilité d'instaurer des stages postdoctoraux et de développer des cours de perfectionnement et des activités de formation continue axés sur le traitement de clientèles plus vulnérables.

Par ailleurs, le conseil d'administration a confié au comité de la formation dentaire continue le mandat de revoir la Politique sur la formation dentaire continue. L'objectif de ce mandat est de s'assurer que la politique demeure un outil pédagogique à la fois utile, axé sur la pratique des membres et sur les besoins de la population, et pertinent en regard des changements technologiques.

C'est avec cette volonté de mettre la formation continue au cœur des priorités que l'Ordre a produit cette année des lignes de conduite destinées aux dentistes du Québec concernant la réhabilitation implanto-portée. Ces lignes de conduite prévoient des exigences minimales en matière de formation pour tout dentiste qui souhaite pratiquer la réhabilitation implanto-portée. D'autres lignes de conduite sont actuellement en préparation afin de refléter l'évolution constante des pratiques en médecine dentaire.

L'éducation du public ne saurait être passée sous silence. Des efforts constants sont déployés par la direction des affaires publiques et des communications pour mettre en évidence les liens qui unissent santé buccodentaire et santé globale. Ces actions sont essentielles pour accroître la sensibilisation à l'égard de la santé buccodentaire et rappeler ainsi l'importance de l'accès aux soins.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité d'éthique et de déontologie a terminé ses travaux sur la réforme du Code de déontologie des dentistes. Le dossier suit son cours et les membres seront consultés. Le conseil d'administration a confié un nouveau mandat au comité, soit l'examen des modèles d'affaires en médecine dentaire et des aspects financiers liés à la pratique.

L'Ordre a également été sollicité dans le dossier de la modernisation des pratiques dans le domaine buccodentaire. Il a donné suite à diverses demandes et propositions de l'Office des professions du Québec relatives aux champs de pratique et aux activités à réserver aux professionnels du domaine buccodentaire.

Lors de ces représentations, l'Ordre a continué de rappeler l'importance du diagnostic et du plan de traitement établis par le dentiste de même que le besoin de collaborer avec les autres professionnels au moyen d'ordonnances.

Des changements importants ont été amorcés à l'Ordre au cours de la dernière année. La relève étant un enjeu majeur pour l'Ordre, notre organisation prévoit embaucher de nouveaux membres à la direction.

Réunissant des employés compétents qui se distinguent par la qualité de leurs contributions et leur travail rigoureux, l'Ordre des dentistes du Québec se veut toujours à l'avant-garde des nombreux défis que représente la protection du public.

La directrice générale et secrétaire,



M<sup>e</sup> Caroline Daoust



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le D<sup>r</sup> Barry Dolman, a été élu au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il est entré en fonction le 4 novembre 2011.

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 26 mai 2014; en 2015, elle aura lieu le 25 mai.

### Les membres du conseil d'administration au 31 mars 2015

Régions administratives		Élu	Nommé	Entrée en fonction	
1	Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	D <sup>r</sup> Peter C. White	X	23 novembre 2012	
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	D <sup>r</sup> Luc Gravel	X	23 novembre 2012	
3	Québec	D <sup>r</sup> Serge-Alexandre Bellavance	X	21 novembre 2014	
		D <sup>re</sup> Véronique Gagnon	X	21 novembre 2014	
4	Chaudière-Appalaches	D <sup>r</sup> Bruno Ferland	X	21 novembre 2014	
5	Mauricie–Bois-Francs	D <sup>r</sup> René Lord	X	21 novembre 2014	
6	Estrie	D <sup>r</sup> Bruno Cabana	X	23 novembre 2012	
7	Montréal	D <sup>re</sup> Josée Bellefleur	X	21 novembre 2014	
		D <sup>re</sup> Nelly Chafai	X	21 novembre 2014	
		D <sup>re</sup> Véronic Deschênes	X	21 novembre 2014	
		D <sup>re</sup> Isabelle Fournier	X	21 novembre 2014	
		D <sup>r</sup> Allan Lisbona	X	21 novembre 2014	
		D <sup>r</sup> Pierre Tessier	X	21 novembre 2014	
8	Laval	D <sup>re</sup> Nancy Beaudoin	X	27 mars 2015	
9	Montérégie	a. Yamaska	D <sup>r</sup> André Savard	X	23 novembre 2012
		b. Haut-Saint-Laurent	D <sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre	X	23 novembre 2012
		c. Vallée-du-Richelieu	D <sup>r</sup> Pierre Boisvert	X	23 novembre 2012
10	Lanaudière–Laurentides	D <sup>r</sup> Claude Beaulieu	X	23 novembre 2012	
11	Outaouais	D <sup>r</sup> Guy Lafrance	X	23 novembre 2012	
12	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	D <sup>r</sup> Denis Beauvais	X	23 novembre 2012	
Représentants de l'Office des professions du Québec		D <sup>r</sup> Paul Desrosiers	X	21 novembre 2014	
		M. Louis Flamand	X	21 novembre 2014	
		M <sup>me</sup> Anne Quintal	X	23 novembre 2012	
		M <sup>me</sup> Françoise Rollin	X	22 novembre 2013	

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2014-2015, le conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire.

À toutes les réunions, le conseil d'administration a traité du dossier de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire.

### Principales résolutions

- Il a approuvé la tenue d'une journée de réflexion sur la gouvernance.
- Il a approuvé la création d'un comité sur la gouvernance de l'Ordre des dentistes du Québec, dont le mandat est de recommander au conseil d'administration des orientations sur la gouvernance du conseil d'administration et des instances de l'Ordre, et il en a défini la composition.
- Il a donné suite à la proposition de l'Office des professions du Québec de décembre 2014 quant aux champs d'exercice des dentistes, des hygiénistes dentaires et des denturologistes en soumettant sa position.
- Il a adopté les documents suivants :
  - Plan stratégique 2014-2019;
  - Plan stratégique de communication 2014-2017;
  - Programme de suivi individualisé des dentistes ayant des problèmes de santé;
  - Politique d'attribution d'aide financière – dons et commandites;
  - Engagement de confidentialité à l'intention des personnes à l'emploi d'un dentiste;
  - Code de conduite des candidats à une élection au poste de président et d'administrateur;
  - Code de conduite de l'administration électorale;
  - Liste des éléments de communication offerts par l'Ordre des dentistes du Québec aux candidats à une élection à la présidence;
  - Liste des éléments de communication offerts par l'Ordre des dentistes du Québec aux candidats à une élection au poste d'administrateur;
  - Calendrier de conservation;
  - Convention de gestion, de fourniture de biens et services et de sous-location entre l'Ordre des dentistes du Québec et le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, et autorisé M<sup>e</sup> Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, à la signer;
  - Calendrier d'élection des administrateurs de 2014;
  - Lignes de conduite destinées aux dentistes du Québec concernant la réhabilitation implanto-portée et les annexes 1, 2 et 3;
  - Questionnaire médicodentaire confidentiel.
- Il a amendé :
  - le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil d'administration et des comités de l'Ordre des dentistes du Québec;
  - la Politique sur la formation dentaire continue;
  - les Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance;
  - la Politique de jetons de présence et de frais admissibles;
  - les exigences de qualification et la procédure concernant la reconnaissance à titre de maître de stage aux fins du règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a approuvé que l'Ordre des dentistes du Québec soit membre fondateur de la First International Conference of Dental Regulators.
- Il a résolu que l'Ordre des dentistes du Québec se retire des réunions annuelles des directeurs des ordres et associations dentaires du Canada, et ce, jusqu'à ce que lesdites réunions se tiennent au Canada et non à l'étranger.
- Il a modifié la composition du comité des jeunes membres de l'Ordre pour y adjoindre un membre du conseil d'administration, sans droit de vote.
- Il a nommé :
  - les membres du comité sur la gouvernance de l'Ordre;
  - les membres du conseil de discipline, pour un mandat de 3 ans;
  - les membres des comités suivants, pour un mandat de 2 ans :
    - comité des jeunes membres de l'Ordre;
    - comité d'inspection professionnelle;
    - comité de vérification;
    - comité d'examen et d'agrément dentaires;
    - comité d'admission;
    - comité de révision;
    - conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes;
    - comité de formation dentaire continue.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

- Il a confié :
  - au comité de vérification le mandat de procéder à l'évaluation des coûts de la présidence et de rendre compte au conseil d'administration de cette évaluation;
  - au comité de vérification le mandat de procéder à l'analyse de la demande de révision de la rémunération des administrateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec;
  - au comité d'éthique et de déontologie le mandat d'examiner les modèles de pratique commerciaux et les aspects financiers liés à la pratique de la médecine dentaire;
  - au comité de formation dentaire continue le mandat de revoir la Politique sur la formation dentaire continue quant à tous ses paramètres et d'en faire rapport au conseil d'administration.
- Il a adopté le budget révisé du congrès 2015 des Journées dentaires internationales du Québec.
- Il a adopté les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2015-2016.
- Il a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015 et il présentera cette proposition à l'assemblée générale des membres de 2015.
- Il a approuvé les crédits supplémentaires nécessaires au développement d'une nouvelle architecture informatique pour l'Ordre.
- Il a reconduit le mode de rémunération du président de l'Ordre pour la période 2015-2019, comprenant le salaire et les avantages.
- Il a approuvé une campagne publicitaire d'éducation du public déployée en deux phases pour l'exercice financier 2015-2016, soit la première à l'automne 2015 et la seconde au printemps 2016.
- Il a approuvé la commandite de 6 épisodes de l'émission *Unité 9* diffusés sur le réseau de Radio-Canada au cours de l'automne 2014.
- Il a pris acte des conclusions des travaux du comité exécutif de ne pas apporter de changement à la politique de frais de retard pour le paiement de la cotisation.
- Il a majoré les frais pour :
  - l'étude des demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec;
  - l'étude des demandes de reconnaissance de maître de stage en vertu de l'Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
  - l'étude des demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis;
  - l'étude des demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste;
  - la délivrance d'un certificat de spécialiste;
  - la délivrance d'un certificat de conduite professionnelle;
  - la délivrance d'une attestation d'inscription au tableau et d'une lettre de bonne conduite professionnelle courte;
  - la production d'une copie du permis de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 365 \$ pour l'année 2015.
- Il a nommé le D<sup>r</sup> Mario Auger et reconduit les mandats de MM. Michel Rouleau et Antoine Ponce à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour un mandat de 2 ans se terminant le 31 décembre 2016.
- Il a nommé :
  - le D<sup>r</sup> René Lord, à titre d'administrateur pour la région de la Mauricie-Bois-Francs pour le reste du mandat d'un administrateur démissionnaire;
  - la D<sup>re</sup> Nancy Beaudoin, à titre d'administratrice pour la région de Laval pour le reste du mandat d'une administratrice démissionnaire et de membre du comité d'éthique et de déontologie pour le reste du mandat d'un membre démissionnaire;
  - le D<sup>r</sup> Mario Mailhot, en qualité de syndic adjoint;
  - la D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril, en qualité de directrice adjointe à la direction des Journées dentaires internationales du Québec;
  - le D<sup>r</sup> Stéphane Monette, à titre d'enquêteur du programme de suivi individualisé des dentistes ayant des problèmes de santé;

- la D<sup>re</sup> Nathalie Morin, comme secrétaire substitut à la secrétaire de l'Ordre des dentistes du Québec afin d'agir en ses lieu et place, et ce, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir;
- les D<sup>rs</sup> Jean-Guy Vallée, Daniel Montminy et Nancy Lalancette, comme scrutateurs pour l'élection des administrateurs de 2014, et les D<sup>rs</sup> François Paquin, Daniel Paquette et Mary-Célyne Traversy, comme scrutateurs suppléants;
- la D<sup>re</sup> Misako Nguyen-Kim, en qualité d'inspectrice à la direction des services professionnels;
- les D<sup>rs</sup> Michel Fortin et André Rousseau, à titre de conférenciers pour l'une des deux tournées de conférences de l'Ordre 2015-2016 portant sur la pathologie buccale et maxillo-faciale contemporaine;
- le D<sup>r</sup> Daniel Turgeon, à titre de conférencier pour l'une des deux tournées de conférences de l'Ordre 2015-2016 portant sur la radiographie dentaire, les nouveautés et le contrôle de la qualité;
- M<sup>e</sup> Priscille Pelletier, comme animatrice de débats pour l'assemblée générale annuelle;
- le D<sup>r</sup> Stéfan Haas-Jean, à titre de représentant accrédité de l'Ordre des dentistes du Québec au Bureau national d'examen dentaire du Canada;
- des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec pour la tenue de l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec de 2015;
- une liste d'examineurs au Bureau national d'examen dentaire du Canada pour la tenue des examens d'évaluation du jugement et des habiletés cliniques du processus d'équivalence de formation de 2015;
- les évaluateurs pour les visites d'agrément;
- le représentant délégué et le représentant substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.
- Il a résolu que le président et le vice-président soient nommés à titre de membres votants pour l'Ordre des dentistes du Québec et que la directrice générale et secrétaire soit nommée à titre de représentante sans droit de vote aux assemblées générales de la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire.
- Il a soumis :
  - au Conseil interprofessionnel du Québec la candidature de la D<sup>re</sup> Lise Payant pour recevoir le prix Mérite du CIQ 2015.
- Il a mis de l'avant les processus de recrutement pour les postes de directeur de l'exercice de la médecine, de directeur des services professionnels et de syndic.
- Il a autorisé M<sup>e</sup> Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, et le D<sup>r</sup> Denis Forest, directeur des Journées dentaires internationales du Québec, à signer le contrat de location avec la Société du Palais des congrès de Montréal pour le congrès des Journées dentaires internationales du Québec de 2017.
- Il a requis que soit ajoutée, au formulaire d'inscription annuelle, une question pour permettre à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec de se constituer une banque de dentistes bénévoles.
- Il a approuvé les protocoles d'examen d'équivalence pour l'évaluation des habiletés cliniques et du jugement clinique ainsi que les protocoles d'examen d'équivalence pour l'évaluation des connaissances fondamentales de 2015.
- Il a résolu de modifier :
  - la résolution du 12 juin 1982 portant le numéro 2265, sur les modalités de paiement de la contribution annuelle;
  - la résolution du 23 octobre 2009 portant le numéro CA019-20-09-47 afin de prévoir qu'une autorisation spéciale d'exercer ne peut être accordée à un demandeur qui a fait l'objet d'un refus de reconnaissance d'une équivalence de formation ou de diplôme par l'Ordre des dentistes du Québec, ou d'un échec définitif du processus d'équivalence administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada.
- Il a approuvé le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des dentistes du Québec du 25 mai 2015.
- Il a reçu le rapport de la secrétaire sur les élections de 2014.
- À sa réunion du 21 novembre 2014, le conseil d'administration a élu 4 membres du comité exécutif pour l'année 2014-2015, à savoir le D<sup>r</sup> Guy Lafrance, à titre de vice-président, le D<sup>r</sup> Claude Beaulieu, le D<sup>r</sup> Bruno Ferland ainsi que M. Louis Flamand, à titre de représentant de l'Office des professions du Québec.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité exécutif a tenu 7 réunions ordinaires, 3 réunions extraordinaires et adopté unanimement 3 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

### Principales résolutions

- Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont été par la suite soumis aux membres du conseil d'administration.
- Il a accordé l'agrément dentaire aux départements de médecine dentaire du CHU Sainte-Justine et du Centre de réadaptation Marie-Enfant et il a maintenu l'agrément dentaire du Département de dentisterie et de chirurgie buccale et maxillo-faciale du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) – Hôpital Royal Victoria, du Département de dentisterie et de chirurgie buccale et maxillo-faciale du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) – Hôpital général de Montréal et du Service de chirurgie buccale et maxillo-faciale du CHU de Québec.
- Il a réinscrit des dentistes au tableau de l'Ordre sur recommandation du comité d'examens et d'agrèments dentaires, à la suite d'une demande de réinscription au tableau après plus de 5 ans.
- Il a dirigé des dentistes vers les examens d'évaluation de jugement et des habiletés cliniques, lesquels sont administrés par le Bureau national d'examen dentaire du Canada, afin de s'assurer que leurs compétences sont à jour.
- Il a accordé des équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a accordé des reconnaissances d'équivalences de diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a accordé un permis en vertu du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Il a reconnu des maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.
- Il a examiné des dossiers et pris des décisions en vertu de l'article 45 du Code des professions.
- Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.
- Il a pris des décisions relatives à l'imposition de stages de perfectionnement, avec ou sans limitation d'exercice, à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une enquête par le comité d'inspection professionnelle ou d'une recommandation en ce sens par le conseil de discipline ou le comité d'examens et d'agrèments dentaires.
- Il a informé le syndic de l'Ordre des dentistes du Québec de la possible infraction d'un dentiste à l'article 59.3 du Code des professions afin qu'il fasse enquête conformément à l'article 122 du Code des professions.
- Il a procédé à des radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle.
- Il a désigné le D<sup>r</sup> Stéphane Monette, directeur adjoint des services professionnels, pour participer aux réunions du comité directeur du SERTHI en tant que membre représentant l'Ordre des dentistes du Québec (avec droit de vote) et la D<sup>re</sup> Nathalie Morin, directrice des services professionnels, en tant qu'invitée/membre substitut (sans droit de vote).
- Il a soumis à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, la candidature de la D<sup>re</sup> Isabelle Fournier à titre de représentante des ordres professionnels au conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

- Il a procédé à l'étude des candidatures reçues pour un poste d'administrateur à pourvoir au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec aux fins d'en faire la recommandation au conseil d'administration.
- Il a étudié les candidatures en vue de la nomination des membres du conseil de discipline, du comité des jeunes membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du comité de vérification, du comité d'examens et d'agrément dentaires, du comité d'admission, du comité de révision, du conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes et du comité de formation dentaire continue, et en a fait la recommandation au conseil d'administration.
- Il a autorisé des poursuites pénales pour infraction à l'article 38 du Code des professions.
- Il a approuvé l'achat d'espaces publicitaires télévisés afin de diffuser la publicité *Les ambassadeurs* aux heures de grande écoute.
- Il a accordé des crédits supplémentaires pour l'implantation d'une solution technologique de réunions du conseil d'administration sans papier.
- Il a autorisé le D<sup>r</sup> Barry Dolman, président, le D<sup>r</sup> Guy Lafrance, vice-président, M<sup>e</sup> Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, et M<sup>me</sup> Sylvie Barbeau, directrice des services administratifs, à valider par leur signature les chèques et autres effets de commerce devant être émis par l'Ordre, ainsi que tout autre document concernant les opérations financières.

### Les membres du comité exécutif au 31 mars 2015

D<sup>r</sup> Barry Dolman, président  
D<sup>r</sup> Guy Lafrance, vice-président  
D<sup>r</sup> Claude Beaulieu  
D<sup>r</sup> Bruno Ferland  
M. Louis Flamand, nommé par l'Office  
des professions du Québec

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	1	1	0	0

### Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

1

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	10	10	0	0	0

### Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

**Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

	Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

10

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

**Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	4	0	0
Hors du Canada	3	3	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

7

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre des dentistes du Québec continue de consacrer des efforts importants en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec. La révision des textes réglementaires dans ce domaine se poursuit avec l'aide de l'Office des professions du Québec.

Le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger est toujours administré pour le compte de l'Ordre, et sous sa surveillance constante, par le Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED), et ce, en vertu de l'entente conclue avec cet organisme suivant l'article 86.0.1 du Code des professions. Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Ordre a accueilli 10 nouveaux membres issus de ce processus.

Par ailleurs, à la suite de la réception, en septembre 2014, du Rapport de vérification particulière portant sur les paramètres convenus entre les ordres professionnels et les tierces parties quant au rôle de celles-ci dans le traitement des demandes de reconnaissance d'équivalence du Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles, l'Ordre a donné ses commentaires à ce dernier et s'est engagé dans un processus de révision de l'entente conclue avec le BNED pour y donner suite. Ce processus devrait prendre fin au cours de l'été 2015.

De la même façon, l'Ordre des dentistes a obtenu copie, en décembre 2014, de l'Analyse des mécanismes de reconnaissance découlant de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles préparée en mai 2014 par le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles.

L'Ordre considérera les recommandations contenues dans cette analyse advenant la mise à jour de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle signé avec la France en novembre 2009.

À noter que l'accueil de dentistes français par suite de l'application du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, fait maintenant partie intégrante de la mission de l'Ordre des dentistes du Québec. L'Ordre compte 27 nouveaux membres provenant de la France en 2014-2015, permis restrictifs temporaires et permis dits « réguliers » confondus.

Enfin, l'Ordre poursuit ses efforts en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec pour assurer la mise en œuvre du processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé en 2007. Parallèlement au projet de Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des dentistes du Québec et des propositions de modifications à la Loi sur les dentistes, l'Ordre et l'Office des professions se sont engagés dans un dialogue constructif prévoyant un nouveau pouvoir réglementaire des ordres professionnels pour permettre la délivrance d'un permis spécial de spécialiste, assorti d'un certificat de spécialiste, pour l'exercice des activités professionnelles dans le domaine d'une classe de spécialité uniquement, et ce, à des personnes qui ne remplissent pas toutes les conditions de délivrance d'un permis.

## DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

### Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	5	5	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements en vertu du paragraphe 1.1° de l'article 42.1 du Code des professions	21	16	S. O.	5
De permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

### Demandes de délivrance de permis de même types en vertu de lois particulières

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	26	26	0	0
Autorisation spéciale – article 42.4 du Code des professions	1	1	0	1
Temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

## DÉLIVRANCE DES PERMIS

### Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions	136	136	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	1	1	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	10	10	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	6	6	0	0
Fondées sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements	21	16	0	5

### Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	174
Ayant amorcé le processus	172

## DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

### Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du Code des professions	8	8	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	7	7	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

### Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

Candidats	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	15
Ayant amorcé le processus	40

## COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission, agissant en vertu d'une délégation du conseil d'administration, examine et décide, dans certains cas, des candidatures à l'exercice de la profession.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité d'admission a délivré de nombreux permis et certificats de spécialiste en vertu des divers textes réglementaires de l'Ordre des dentistes du Québec. Il a aussi délivré des permis restrictifs temporaires aux candidats bénéficiant de l'Arrangement entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des compétences ainsi que des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

Le comité d'admission a tenu 15 réunions au cours de l'exercice, dont 1 au siège social de l'Ordre et 3 par voie électronique.

### Les membres du comité au 31 mars 2015

D<sup>re</sup> Ngoc-Ha Nguyen-Thi  
D<sup>re</sup> Danielle Robert

## COMITÉ DE LA FORMATION

Bien qu'il existe un règlement sur le comité de la formation des dentistes, le comité n'a jamais siégé. Le mandat qui lui est dévolu est exercé par le comité d'examens et d'agrément dentaires, par le comité de formation dentaire continue et par la Commission de l'agrément dentaire du Canada qui, ensemble, s'assurent que les objectifs des programmes de formation, les modalités de délivrance de permis et les normes d'équivalence de diplôme ou de formation répondent aux nouveaux besoins.

Malgré cela, le conseil d'administration de l'Ordre a approuvé la mise sur pied d'un comité de la formation des dentistes. Un appel de candidatures a été lancé auprès des dentistes et le comité doit démarrer ses activités au cours de l'exercice financier 2015-2016.

## COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÈMENTS DENTAIRES

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre des dentistes du Québec pour tout ce qui touche les processus liés à l'accès à la profession ou à la réinscription au tableau dans certaines circonstances.

La consultation du comité s'étend également aux nominations des divers représentants ou examinateurs au sein des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession, à l'analyse des rapports de ces représentants ou examinateurs ainsi qu'à la formulation des recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Le rôle du comité en matière d'agrément des services et des départements dentaires hospitaliers du Québec se poursuit et est encouragé par l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité a poursuivi un volet de son mandat qui lui a été confié par le conseil d'administration. Il s'agit de la révision des guides de pratique, normes, lignes directrices et études scientifiques de l'Ordre des dentistes du Québec. La version finale des lignes de conduite destinées aux dentistes du Québec concernant la réhabilitation implanto-portée a été adoptée par le conseil d'administration en janvier 2015.

En 2014-2015, le comité d'examens et d'agrément dentaires a tenu 7 conférences téléphoniques ainsi que 2 réunions au siège social de l'Ordre.

### Les membres du comité au 31 mars 2015

D<sup>re</sup> Christina Ionescu, présidente  
D<sup>re</sup> Véronic Deschênes  
D<sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre  
D<sup>re</sup> Lise Payant  
D<sup>r</sup> René Voyer

## GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### Répartition des membres inscrits au 31 mars 2015

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	2 546	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

### Répartition des membres exerçant en société inscrits au 31 mars 2015

Moyens de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres assurés individuellement et pour une seule société	1 817	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés individuellement et pour plus d'une société	115	3 000 000	Aucune limite annuelle

## COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS ET FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de Règlement sur la comptabilité en fidéicommis ni de Règlement sur le fonds d'indemnisation.

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 46 audiences<sup>1</sup> au cours de l'exercice 2014-2015.

### Nombre et nature des plaintes dont l'audience (culpabilité et sanction) est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Portées par le syndic ou un syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Comportement et intégrité	1	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	14	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	0	0
Tolérance d'exercice illégal	2	0
Publicité	2	0

### Nombre de décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	32
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	2
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	20
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	31
Diverses requêtes (limitation ou radiation provisoire, réinscription, autorisation d'une preuve, récusation et rectification)	10

### Nombre de sanctions imposées par le conseil

Nature de la sanction	
Réprimande	6
Révocation de permis	3 <sup>2</sup>
Radiation temporaire ou permanente	2
Limitation ou suspension	1
Amende	49
Publication d'avis	6
Déboursés	52

1. Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une rencontre où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un trimestre, nous ne calculons l'audience qu'une seule fois.

2. Concerne le même professionnel.

**Nombre et nature des recommandations du conseil au conseil d'administration**

Stages en diagnostic, en prosthodontie, en endodontie, en prothèse partielle fixe, en tenue de dossier	8
--	---

**Nombre et nature des décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil**

Stages en diagnostic, en prosthodontie, en endodontie, en prothèse partielle fixe, en tenue de dossier, en réinscription	9
--	---

<b>Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré</b>	<b>63</b>
---	-----------

<b>Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel devant le Tribunal des professions</b>	<b>28</b>
--	-----------

<b>Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions</b>	<b>7</b>
--	----------

**Les membres du conseil de discipline au 31 mars 2015**

M<sup>e</sup> Irving Gaul, président  
 D<sup>re</sup> Johanne Blouin  
 D<sup>r</sup> Marc Boisvert  
 D<sup>re</sup> Suzanne Boivin  
 D<sup>re</sup> Brigitte Bouchard  
 D<sup>r</sup> Jose-Carlos Bravo Ramos  
 D<sup>r</sup> Hervé Cocaud  
 D<sup>r</sup> Jacques Coderre  
 D<sup>r</sup> Louis-Bernard Courchesne  
 D<sup>re</sup> Micheline Daoust  
 D<sup>re</sup> Josée-Anne Dulude  
 D<sup>re</sup> Joanne Emilie Ethier  
 D<sup>re</sup> Sylvie Forrest  
 D<sup>r</sup> André Fournier  
 D<sup>r</sup> Jean-François Gravel

D<sup>r</sup> André Guay  
 D<sup>r</sup> Hubert R. LaBelle  
 D<sup>r</sup> Daniel Lacombe  
 D<sup>r</sup> Sylvain Laforte  
 D<sup>re</sup> Nancy Lalancette  
 D<sup>r</sup> Jean-Yves Legault  
 D<sup>r</sup> Donald Létourneau  
 D<sup>re</sup> Florence Morisson  
 D<sup>re</sup> Ngoc-Ha Nguyen-Thi  
 D<sup>re</sup> Xuan-Quyen Nguyen  
 D<sup>r</sup> Robert Paquin  
 D<sup>re</sup> Marie-Josée Perron  
 D<sup>re</sup> Andréanne St-Martin  
 D<sup>r</sup> Jean-Guy Vallée

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 10 réunions en 2014-2015.

Le comité a poursuivi la mise en œuvre de son programme de surveillance générale. Approuvé le 27 septembre 2013 par le conseil d'administration de l'Ordre, ce programme comprend :

- des visites régulières à fréquence variable;
- des visites ciblées qui visent à vérifier des aspects de la pratique présentant un risque plus élevé;
- des visites d'accompagnement qui ciblent les nouveaux inscrits au tableau des membres.

Ce programme de surveillance générale donne des outils supplémentaires pour aider les membres à améliorer constamment les services offerts aux patients.

Au cours de l'année 2014-2015, 465 membres ont été visités après avoir rempli le questionnaire qui leur avait été transmis; un rapport a été produit à la suite de chaque visite.

### Nombre d'enquêtes sur la compétence professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	10
Rapports d'enquête produits par le comité d'inspection professionnelle	10
Visites de contrôle	43
Rapports de visite de contrôle soumis au comité d'inspection professionnelle	44

### Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

**Nombre de décisions du conseil d'administration**

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

**Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du Code des professions**

2

**Les membres du comité au 31 mars 2015**

D<sup>r</sup> Nareg Apelian, président  
 D<sup>re</sup> Yola Boulos  
 D<sup>re</sup> Diane Du Cap  
 D<sup>r</sup> Stéfán Haas-Jean  
 D<sup>r</sup> Jacques Rouleau  
 D<sup>re</sup> Nathalie Morin, secrétaire du comité d'inspection professionnelle,  
 nommée par le conseil d'administration  
 D<sup>r</sup> Stéphane Monette, secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle,  
 nommé par le conseil d'administration

**COMITÉ DE RÉVISION**

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le comité de révision a tenu 6 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

**Nombre de demandes d'avis**

Reçues	36
Présentées hors délai	1

**Nombre d'avis rendus**

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	35
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	0

**Les membres du comité au 31 mars 2015****Nommés par le conseil d'administration**

D<sup>re</sup> Danielle Joly, présidente  
 D<sup>r</sup> Michel Caty  
 D<sup>re</sup> Isabelle Solis

**Nommés par l'Office des professions du Québec**

M. Louis Flamand  
 M<sup>me</sup> Françoise Rollin

## SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

### Nombre de dossiers

Dossiers d'enquête ouverts durant la période	292
Total des membres visés par ces dossiers	238
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	12
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	276

### Nombre de décisions

Décisions des syndicats de porter plainte	20
Décisions des syndicats de ne pas porter plainte	272

### Syndic

D<sup>r</sup> Guy Auger

### Syndics adjoints

D<sup>r</sup> Sylvain Desranleau  
D<sup>r</sup> Sébastien Greiche  
D<sup>r</sup> Pierre Laffleur  
D<sup>r</sup> Mario Mailhot

### Syndic correspondant

Aucun

### Statistiques 2014-2015

#### Dossiers d'enquête ouverts : 292

	Total	Anesthésie	Chirurgie	Chirurgie implanto-portée	Comportement	Diagnostic	Dentisterie opératoire	Endodontie	Honoraires	Hygiène	Implant	Orthodontie	Prothèse amovible	Parodontie	Péododontie	Prothèse fixe	Prothodontie implantaire	Publicité	Tolérance de pratique illégale
Avril	30	0	3	0	2	1	5	0	2	0	0	4	1	0	0	5	0	6	1
Mai	32	0	3	0	8	0	3	2	2	0	3	4	0	0	0	3	1	3	0
Juin	28	0	0	0	6	3	3	2	3	0	2	0	1	1	0	3	1	3	0
Juillet	28	0	0	0	7	3	2	1	5	0	1	2	0	0	0	2	0	1	4
Août	26	0	0	1	6	2	2	2	1	0	0	6	1	0	0	3	0	2	0
Septembre	21	0	2	1	0	1	3	2	8	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0
Octobre	15	0	1	0	3	0	0	1	0	0	0	5	0	0	0	1	1	2	1
Novembre	22	0	0	0	2	0	4	5	1	0	1	0	2	1	0	1	2	2	1
Décembre	21	0	0	0	3	2	2	0	2	0	1	3	1	1	0	2	0	4	0
Janvier	22	0	1	0	11	0	2	2	1	0	2	1	0	0	0	1	1	0	0
Février	23	0	1	0	3	1	2	1	2	1	1	1	2	0	0	3	2	3	0
Mars	24	0	1	0	6	2	1	2	6	0	0	2	1	1	0	0	2	0	0

## CONSEIL DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le conseil décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Aucune demande de conciliation et d'arbitrage n'a été reçue ou décidée par le conseil au cours de l'exercice 2014-2015.

### Les membres du conseil au 31 mars 2015

D<sup>r</sup> André Savard, président  
D<sup>r</sup> Serge-Alexandre Bellavance  
D<sup>r</sup> Guy Lafrance  
D<sup>re</sup> Laurie St-Pierre  
M<sup>me</sup> Anne Quintal

## COMITÉ DE FORMATION DENTAIRE CONTINUE

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le comité de formation dentaire continue a tenu 1 demi-journée de réunion et 1 conférence téléphonique.

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, mise à jour en septembre 2008 pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de la politique a été maintenu à 90 unités de formation dentaire continue à accumuler sur une période de 3 ans. Cette politique est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, 11 cercles d'étude, les Journées dentaires internationales du Québec et les 3 facultés québécoises de médecine dentaire.

En 2014-2015, 25 328 participations ont été enregistrées lors d'un total de 539 demi-journées d'activités portant sur des thèmes variés et offertes par les partenaires privilégiés.

### Activités de formation continue facultatives tenues par l'Ordre

#### Avril et mai 2014

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Dentisterie laser : applications réelles et contraintes	7	71
Le Code de déontologie des dentistes du Québec – mise à jour et concertation	7	351

#### Septembre 2014 à mars 2015

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Les implants dentaires : de leur mise en place chirurgicale à leur restauration	7	2 200
Le pouvoir de la dentisterie numérique	7	1 647

### Les membres du comité au 31 mars 2015

D<sup>r</sup> Pierre Boisvert, à titre de membre aviseur  
D<sup>r</sup> Bruno Cabana  
D<sup>re</sup> Véronique Deschênes  
D<sup>r</sup> René Lord

## COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le comité d'éthique et de déontologie a tenu 3 réunions ordinaires.

Le comité a poursuivi ses travaux de révision et de rédaction des amendements au Code de déontologie des dentistes. Il s'est aussi vu confier le mandat d'examiner les modèles de pratique commerciaux et les aspects financiers liés à la pratique de la médecine dentaire.

### Les membres du comité au 31 mars 2015

D<sup>re</sup> Nancy Beaudoin

D<sup>re</sup> Sylvie Gagnon

D<sup>re</sup> Véronique Gagnon

D<sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre

M<sup>me</sup> Anne Quintal, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

## EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

### Enquêtes complétées

Portant sur l'exercice illégal	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

### Poursuites pénales intentées

Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

### Jugements rendus

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Aucune amende n'a été imposée.

## COMITÉ DE VÉRIFICATION

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité de vérification a tenu 4 réunions ordinaires.

La mission du comité de vérification a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier trimestriellement l'évolution des revenus et des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

### Les membres du comité au 31 mars 2015

M<sup>me</sup> Anne Quintal, présidente  
D<sup>re</sup> Isabelle Fournier  
D<sup>r</sup> Luc Gravel  
D<sup>r</sup> René Lord  
D<sup>r</sup> Pierre Tessier

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Nombre de permis délivrés

#### Catégories de permis

Régulier	129
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	4
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	26
Permis (article 42.1 – Code des professions)	10

### Nombre de certificats de spécialiste délivrés

#### Classes de spécialité

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	2
Dentisterie pédiatrique	0
Endodontie	1
Médecine buccale	0
Orthodontie	6
Parodontie	2
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	2
Radiologie buccale et maxillo-faciale	2
Santé dentaire communautaire	0

### Nombre d'autorisations spéciales

Accordées	1
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période** 4 975

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe**

Hommes	2 730
Femmes	2 245

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période**

**Régions administratives**

1 Bas-Saint-Laurent	82
2 Saguenay–Lac-Saint-Jean	131
3 Capitale-Nationale	534
4 Mauricie	204
5 Estrie	148
6 Montréal	1 743
7 Outaouais	164
8 Abitibi-Témiscamingue	49
9 Côte-Nord	49
10 Nord-du-Québec	30
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	29
12 Chaudière-Appalaches	161
13 Laval	251
14 Lanaudière	212
15 Laurentides	290
16 Montérégie	770
17 Centre-du-Québec	0
18 Hors du Québec	128

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle**

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire	
		Montant	Date du versement	Montant	Date du versement
Généralistes et spécialistes	4 596	1 710 \$	2014-07-01	0 \$	–
Résidents	70	175 \$	2014-07-01	100 \$	2014-07-01
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	64	0 \$	2014-07-01	0 \$	–
Retraités	245	256,50 \$	2014-07-01	0 \$	–

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant**

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	9
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	25
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	10
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie****Catégories de permis**

Permis sans certificat de spécialiste	4 451
Permis avec certificat de spécialiste	524

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe****Classes de spécialité**

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	110
Dentisterie pédiatrique	57
Endodontie	46
Médecine buccale	16
Orthodontie	157
Parodontie	89
Pathologie buccale et maxillo-faciale	7
Prosthodontie	67
Radiologie buccale et maxillo-faciale	5
Santé dentaire communautaire	14

**Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société**

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	61
Société par actions	1 903

**Nombre d'inscriptions au tableau**

Total des inscriptions	4 806
Premières inscriptions	169

**Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension**

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	14
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

**Nombre de radiations du tableau****Motifs de la radiation**

Disciplinaire	3
Administratif	4

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

**Nombre de suspensions ou de révocations de permis**

Catégories de permis	Suspensions	Révocations
Permis régulier	1	1
Permis restrictif	0	0

**Nombre de certificats de spécialiste révoqués**

Aucun certificat de spécialiste révoqué selon la classe.

## PERSONNEL PERMANENT

au 31 mars 2015

### Direction générale

**M<sup>e</sup> Caroline Daoust**  
Directrice générale et secrétaire

**Sylvie Morin**  
Coordonnatrice  
à la direction générale

**Marie-Josée McDonald**  
Adjointe administrative

### Direction de l'admission au tableau et greffes

**M<sup>e</sup> Marisol Miró**  
Secrétaire adjointe

**Carole Pigeon**  
Responsable – admission et tableau

**Chantal Lamarre**  
Responsable – exercice en société  
et formation professionnelle

**M<sup>e</sup> France Gauthier**  
Secrétaire du conseil de discipline

**Angélique Courchesne**  
Secrétaire de direction – tableau

### Direction des services administratifs

**Sylvie Barbeau**  
Directrice et secrétaire du comité  
de vérification

**Marie-Eve Lapointe**  
Conseillère principale  
en ressources humaines

**Josée Blanchette**  
Chef comptable

**Laura-Kim Robichaud**  
Secrétaire comptable

**Sylvain Gagné**  
Coordonnateur des technologies  
de l'information

**Vlad Davidescu**  
Analyste technique – informatique

**Ginette Bellemare**  
Réceptionniste

**Suzanne Lavigueur**  
Réceptionniste

### Direction du bureau du syndic

**D<sup>r</sup> Guy Auger**  
Syndic

**D<sup>r</sup> Sylvain Desranleau**  
Syndic adjoint

**D<sup>r</sup> Sébastien Greiche**  
Syndic adjoint

**D<sup>r</sup> Pierre Lafleur**  
Syndic adjoint

**D<sup>r</sup> Mario Mailhot**  
Syndic adjoint

**Nicole Dansereau**  
Secrétaire de direction

**Claire Bernier**  
Responsable – traitement  
des plaintes

**Catherine Lalonde**  
Technicienne juridique

**Huguette Bégin**  
Secrétaire technique

**Doris Jamel**  
Secrétaire

### Direction des services professionnels

**D<sup>re</sup> Nathalie Morin**  
Directrice et secrétaire du comité  
d'inspection professionnelle

**D<sup>r</sup> Stéphane Monette**  
Directeur adjoint et secrétaire  
adjoint du comité d'inspection  
professionnelle

**Lucie Francoeur**  
Secrétaire de direction

**Stéphanie Parent**  
Secrétaire

### Direction des affaires publiques et des communications

**Carole Erdelyon**  
Directrice

**D<sup>r</sup> Paul Morin**  
Dentiste-conseil

**Nathalie Chassé**  
Secrétaire de direction

**Anaïs Latulippe** (par intérim)  
Coordonnatrice – *Journal de l'Ordre  
des dentistes du Québec*

**Anne-Caroline Platret**  
Coordonnatrice Web  
et médias sociaux

### Direction des Journées dentaires

**D<sup>r</sup> Denis Forest**  
Directeur

**D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril**  
Directrice adjointe

**D<sup>r</sup> Jonathan H. Lang**  
Directeur adjoint

**Marie Tétreault**  
Adjointe administrative

**Janet Raimondo**  
Coordonnatrice – programme  
scientifique

**Roxanne Lachapelle**  
Secrétaire

## ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2015

### **32 Rapport de l'auditeur indépendant**

#### **États financiers**

- 33 Résultats
- 34 Évolution de l'actif net
- 35 Flux de trésorerie
- 36 Situation financière

### **37 Notes complémentaires**

### **44 Annexes**

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Au président et aux membres de l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des dentistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

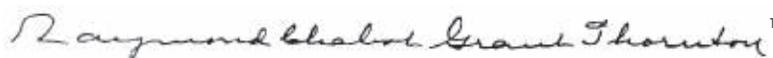
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Montréal  
Le 1<sup>er</sup> mai 2015

**RÉSULTATS**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Budget \$	2015 Réel \$	2014 Réel \$
<b>Produits</b>			
Revenus généraux	8 526 066	<b>8 546 382</b>	8 192 459
Inspection professionnelle	2 100		
Admission à l'exercice et au tableau	245 950	<b>294 280</b>	253 760
Greffes	75 000	<b>265 608</b>	113 162
Pratique illégale	1 000	<b>377</b>	390
Affaires publiques et communications	300 000	<b>330 651</b>	308 773
Journées dentaires internationales du Québec	2 500 000	<b>2 468 914</b>	2 400 011
	11 650 116	<b>11 906 212</b>	11 268 555
<b>Charges</b>			
Inspection professionnelle	1 010 483	<b>961 355</b>	854 580
Formation continue	159 487	<b>135 223</b>	188 845
Admission à l'exercice et au tableau	613 033	<b>599 191</b>	550 997
Syndic	1 990 113	<b>2 058 102</b>	1 629 923
Greffes	421 028	<b>394 798</b>	356 257
Pratique illégale	80 000	<b>27 790</b>	41 876
Affaires publiques et communications	2 119 724	<b>1 432 626</b>	1 897 919
Finances et administration	1 369 175	<b>1 376 148</b>	1 200 976
Direction générale	1 685 120	<b>1 505 289</b>	1 523 666
Contributions et subventions	158 592	<b>148 652</b>	258 517
Journées dentaires internationales du Québec	1 962 617	<b>1 917 011</b>	1 723 345
	11 569 372	<b>10 556 185</b>	10 226 901
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	80 744	<b>1 350 027</b>	1 041 654

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

					2015
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Actif net		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 000 000	333 815	1 911 835	2 447 066	5 692 716
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			(260 373)	1 610 400	1 350 027
Investissement en immobilisations corporelles			64 764	(64 764)	
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 000 000</b>	<b>333 815</b>	<b>1 716 226</b>	<b>3 992 702</b>	<b>7 042 743</b>

					2014
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Actif net		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	750 000	333 815	169 350	3 397 897	4 651 062
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			(200 804)	1 242 458	1 041 654
Investissement en immobilisations corporelles			1 943 289	(1 943 289)	
Virement (c)	250 000			(250 000)	
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 000 000</b>	<b>333 815</b>	<b>1 911 835</b>	<b>2 447 066</b>	<b>5 692 716</b>

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

(c) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, le conseil d'administration a décidé, par résolution, de transférer la somme de 250 000 \$ de l'actif net à la réserve générale.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FLUX DE TRÉSORERIE**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015 \$	2014 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 350 027	1 041 654
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	260 373	200 804
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(187 461)	(189 667)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(287 447)	829 128
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 135 492	1 881 919
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de coupons d'obligations	(395 605)	(436 540)
Échéance de coupons d'obligations	395 605	436 540
Acquisition d'immobilisations corporelles	(64 764)	(1 943 289)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(64 764)	(1 943 289)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 070 728</b>	<b>(61 370)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 895 944	2 957 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 966 672	2 895 944
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	24 065	754 557
Fonds communs de liquidités	3 942 607	2 141 387
	<b>3 966 672</b>	<b>2 895 944</b>

**SITUATION FINANCIÈRE**

au 31 mars 2015

	2015 \$	2014 \$
<b>Actif</b>		
Court terme		
Encaisse	24 065	754 557
Fonds communs de liquidités	3 942 607	2 141 387
Comptes clients et autres créances	421 492	652 181
Frais payés d'avance (note 5)	770 130	757 364
	<b>5 158 294</b>	4 305 489
Long terme		
Coupons d'obligations (note 6)	4 962 986	4 775 525
Immobilisations corporelles (note 7)	1 716 226	1 911 835
	<b>11 837 506</b>	10 992 849
<b>Passif</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	929 997	1 520 245
Produits reportés (note 9)	3 864 766	3 779 888
	<b>4 794 763</b>	5 300 133
<b>Actif net</b>		
Réserve générale	1 000 000	1 000 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration	333 815	333 815
Investi en immobilisations	1 716 226	1 911 835
Non affecté	3 992 702	2 447 066
	<b>7 042 743</b>	5 692 716
	<b>11 837 506</b>	10 992 849

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2015

### 1. Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

### 2. Budget

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 14 mars 2014.

### 3. Principales méthodes comptables

#### Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

##### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

##### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Constatation des produits

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

- Contributions des membres :

Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;

- *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après le « *Journal de l'Ordre* ») :

Les produits provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés au moment de la publication du journal;

- Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :

Les produits provenant des JDIQ sont constatés à la date de présentation des JDIQ. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2014 sont comptabilisées à l'état des résultats de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2015 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de produits reportés.

En ce qui concerne les produits susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

- Produits de placements :

Les produits de placements représentent des produits d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;

- Dons reçus sous forme de services :

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

#### Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations corporelles, selon le nombre d'employés affectés;
- Charges liées aux charges locatives et taxes municipales, selon la superficie utilisée;
- Charges liées à l'imprimerie, aux envois postaux et messagerie, et à la traduction, selon le taux d'utilisation des activités.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Charges de loyer

L'Ordre constate les charges de loyer selon la méthode linéaire selon laquelle le montant total des charges de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût.

##### Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

	Taux et période
Améliorations locatives	Durée du bail
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %

#### Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

#### Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 10.

#### Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec établit, sollicite, maintient et gère des fonds pour améliorer l'accessibilité des soins dentaires auprès des personnes les plus vulnérables de la population québécoise, par le soutien de projets préventifs, curatifs et de recherche appliquée.

Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 550 000 \$.

#### 4. Informations sur les résultats

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Inspection professionnelle	176 976	158 401
Formation continue	16 245	42 344
Admission à l'exercice et au tableau	144 204	148 164
Syndic	344 665	280 599
Greffes	47 971	81 320
Affaires publiques et communications	159 855	159 128
Finances et administration	266 482	177 413
Direction générale	198 641	182 857
Journées dentaires internationales du Québec	163 167	138 993
	<b>1 518 206</b>	<b>1 369 219</b>

#### Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 166 683 \$ à titre de contributions à ce régime (150 927 \$ en 2014).

#### 5. Frais payés d'avance

	2015 \$	2014 \$
Taxes, entretien et assurances	118 395	161 234
Journées dentaires internationales du Québec	651 735	596 130
	<b>770 130</b>	<b>757 364</b>

#### 6. Coupons d'obligations et produits de placements

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 2,36 % à 4,83 % (2,36 % à 4,83 % en 2014) et les échéances s'échelonnent de juin 2015 à août 2023. Ces coupons sont garantis par la province de Québec.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 3,8 % (4 % en 2014).

La juste valeur des coupons d'obligations est de 5 444 818 \$ au 31 mars 2015 (5 031 023 \$ au 31 mars 2014).

Les produits de placements se répartissent comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Intérêts sur les fonds communs de liquidités	51 278	47 050
Intérêts sur les coupons d'obligations	187 461	189 667
	<b>238 739</b>	<b>236 717</b>

**7. Immobilisations corporelles**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2015 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	1 416 993	203 319	1 213 674
Équipement informatique	435 728	302 268	133 460
Mobilier et équipement de bureau	438 976	69 884	369 092
	<b>2 291 697</b>	<b>575 471</b>	<b>1 716 226</b>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2014 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	1 387 079	61 619	1 325 460
Équipement informatique	415 490	227 493	187 997
Mobilier et équipement de bureau	424 364	25 986	398 378
	<b>2 226 933</b>	<b>315 098</b>	<b>1 911 835</b>

La dépense d'amortissement s'élève à 260 373 \$ (200 804 \$ en 2014).

**8. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement**

	2015 \$	2014 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	271 720	917 284
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	522 804	457 829
Sommes à remettre à l'État	135 473	145 132
	<b>929 997</b>	<b>1 520 245</b>

**9. Produits reportés**

	2015 \$	2014 \$
Contributions des membres	2 015 873	1 967 005
Journées dentaires internationales du Québec	1 848 893	1 812 883
	<b>3 864 766</b>	<b>3 779 888</b>

## 10. Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2014 :

	<b>2014</b>	2013
	<b>\$</b>	\$
Total de l'actif	<b>29 034 690</b>	26 800 539
Total du passif	<b>20 717 870</b>	18 708 622
Actif net	<b>8 316 820</b>	8 091 917
Revenus	<b>6 442 088</b>	6 243 631
Dépenses	<b>6 404 071</b>	5 370 717
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<b>644 744</b>	2 061 802
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(2 530 473)</b>	(749 675)

### Informations sur les opérations

	<b>2015</b>	2014
	<b>\$</b>	\$
Frais de gestion (inclus dans les produits généraux)	<b>275 694</b>	266 055
Comptes clients et autres créances	<b>162 586</b>	493 944

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

## 11. Instruments financiers

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

#### Risque de marché

- Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de liquidités exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

#### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

#### Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux fonds communs de liquidités est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

### Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 9 351 150 \$ (8 323 650 \$ au 31 mars 2014), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

## 12. Engagements

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en décembre 2023, à verser une somme de 2 759 520 \$ pour des locaux à bureaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 327 711 \$ en 2016, à 304 735 \$ en 2017, à 302 724 \$ en 2018, à 300 990 \$ en 2019 et à 320 695 \$ en 2020.

**ANNEXES**pour l'exercice terminé le 31 mars 2015  
(non audité)

	Budget \$	2015 Réal \$	2014 Réal \$
<b>Produits</b>			
Produits généraux			
Contributions des membres	8 051 965	8 031 948	7 689 687
Placements	198 231	238 740	236 717
Frais de gestion et sous-location	275 870	275 694	266 055
	8 526 066	8 546 382	8 192 459
Inspection professionnelle			
Frais administratifs	2 100	—	—
Admission à l'exercice et au tableau			
Permis sur permis	3 000	4 000	
Entente France/Québec	17 500	34 250	25 500
Reconnaissance maître de stage	6 250	10 625	
Équivalences	8 000	13 350	18 600
Exercice en société	180 000	202 500	180 900
Visites d'agrément	2 000	1 000	
Certificats de spécialité	8 200	8 720	12 100
Attestations et certificats de conduite professionnelle	13 000	12 650	9 050
Liste des membres	8 000	7 185	7 610
	245 950	294 280	253 760
Greffes			
Amendes et frais	75 000	265 608	113 162
Pratique illégale			
Amendes	1 000	377	390
Affaires publiques et communications			
<i>Journal de l'Ordre</i>	275 000	305 651	283 773
Commandite	25 000	25 000	25 000
	300 000	330 651	308 773
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	50 000	38 925	45 387
Personnel auxiliaire	435 000	404 463	418 161
Cours réservés	500 000	573 582	479 171
Exposants	1 425 000	1 401 619	1 383 792
Commandites	90 000	50 325	73 500
	2 500 000	2 468 914	2 400 011

	Budget \$	2015 Réel \$	2014 Réel \$
<b>Charges</b>			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	382 860	<b>375 231</b>	292 443
Salaires des inspecteurs	276 200	<b>272 773</b>	268 192
Frais de déplacement des inspecteurs	33 000	<b>40 809</b>	29 837
Honoraires – enquêtes de compétence	53 300	<b>17 269</b>	21 232
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	2 400	<b>1 233</b>	1 708
Comité d'inspection professionnelle	56 900	<b>54 503</b>	63 147
Formation des inspecteurs	23 200	<b>22 561</b>	19 620
Quote-part des frais généraux	182 623	<b>176 976</b>	158 401
	<b>1 010 483</b>	<b>961 355</b>	854 580
Formation continue			
Salaires et charges sociales	36 750	<b>35 551</b>	57 168
Conférenciers	92 000	<b>81 970</b>	77 196
Comité de formation	13 900	<b>1 457</b>	12 137
Quote-part des frais généraux	16 837	<b>16 245</b>	42 344
	<b>159 487</b>	<b>135 223</b>	188 845
Admission à l'exercice et au tableau			
Salaires et charges sociales	375 540	<b>370 808</b>	337 001
Examen pour le permis	11 000	<b>15 618</b>	3 617
Épreuves d'équivalence	7 000	<b>7 400</b>	6 159
Représentation – examen des spécialistes	15 000	<b>11 198</b>	3 077
Comité d'admission	7 000	<b>7 000</b>	7 000
Comité d'examens et d'agrément dentaires	18 630	<b>23 531</b>	25 489
Visites d'agrément	10 670		3 356
Cérémonies d'assermentation	20 000	<b>19 432</b>	17 134
Quote-part des frais généraux	148 193	<b>144 204</b>	148 164
	<b>613 033</b>	<b>599 191</b>	550 997
Syndic			
Salaires et charges sociales	1 078 600	<b>1 069 756</b>	949 886
Honoraires professionnels	420 000	<b>493 909</b>	288 427
Experts et témoins	140 000	<b>149 772</b>	111 011
Quote-part des frais généraux	351 513	<b>344 665</b>	280 599
	<b>1 990 113</b>	<b>2 058 102</b>	1 629 923

	Budget \$	2015 Réal \$	2014 Réal \$
<b>Charges (suite)</b>			
<b>Greffes</b>			
Salaires et charges sociales	124 860	119 583	108 916
Conseil de discipline	208 000	186 333	135 288
Frais de sténographe et signification	13 000	4 450	8 422
Conseil de conciliation et arbitrage	2 000		
Comité de révision	25 000	36 461	22 311
Quote-part des frais généraux	48 168	47 971	81 320
	421 028	394 798	356 257
<b>Pratique illégale</b>			
Honoraires professionnels	50 000	14 065	22 839
Enquêtes	30 000	13 725	19 037
	80 000	27 790	41 876
<b>Affaires publiques et communications</b>			
Salaires et charges sociales	473 380	446 190	411 180
Communications avec le public	185 000	72 782	109 242
Campagne de publicité	1 000 000	520 819	955 891
Kiosque – Journées dentaires internationales du Québec	10 000	10 581	11 948
<i>Journal de l'Ordre</i>	107 000	105 463	106 726
Honoraires	50 000	37 542	39 144
Relations de presse	15 000	5 763	8 404
Publications	17 000	13 835	14 819
Affaires internes et externes	100 000	59 796	81 437
Quote-part des frais généraux	162 344	159 855	159 128
	2 119 724	1 432 626	1 897 919
<b>Finances et administration</b>			
Salaires et charges sociales	733 800	755 057	711 678
Honoraires	167 950	158 697	121 533
Comité de vérification	25 000	19 358	20 498
Frais financiers et de cartes de crédit	175 000	176 554	169 854
Quote-part des frais généraux	267 425	266 482	177 413
	1 369 175	1 376 148	1 200 976

	Budget \$	2015 Réel \$	2014 Réel \$
<b>Charges (suite)</b>			
Direction générale			
Salaires et charges sociales	739 115	676 025	715 160
Conseil d'administration	276 800	256 328	224 815
Comité exécutif	52 150	43 602	48 518
Comité de gouvernance		6 236	
Comité d'accès aux soins buccodentaires	20 000	4 780	40 672
Comité des jeunes membres de l'Ordre	27 600	20 081	16 597
Comité d'éthique et de déontologie	47 000	19 704	16 789
Honoraires	200 000	190 947	188 812
Élections	25 000	7 568	
Frais de déplacement	30 000	21 281	29 516
Relations publiques	60 000	55 800	54 868
Dépenses de la présidence	6 000	4 296	5 062
Quote-part des frais généraux	201 455	198 641	182 857
	1 685 120	1 505 289	1 523 666
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	35 000	32 146	31 278
Commission d'agrément dentaire	68 052	63 868	104 687
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	30 540	22 638	97 552
First International Conference of Dental Regulators		5 000	
Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec	25 000	25 000	25 000
	158 592	148 652	258 517
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	364 600	276 717	258 298
Planification et organisation	185 000	208 754	170 897
Festivités	50 000	46 053	37 823
Conférenciers – honoraires et frais	300 000	307 496	267 381
Conférenciers – autres charges	230 000	223 633	211 955
Inscriptions	77 000	80 323	74 571
Ressources matérielles	375 000	374 439	358 267
Aménagement des espaces	140 000	155 366	131 719
Imprimerie	60 000	63 660	57 346
Promotion	20 000	17 403	16 095
Quote-part des frais généraux	161 017	163 167	138 993
	1 962 617	1 917 011	1 723 345

	Budget \$	2015 Réal \$	2014 Réal \$
<b>Frais généraux à répartir</b>			
Formation du personnel	30 000	35 228	25 603
Assurances	132 200	108 585	105 563
Abonnements	10 000	7 577	9 081
Services informatiques	25 000	37 666	5 744
Charges locatives et taxes municipales	868 375	846 483	794 421
Fournitures de bureau	35 000	30 295	34 585
Imprimerie	45 000	44 409	35 814
Poste et messagerie	100 000	92 429	105 196
Téléphone	30 000	30 106	30 479
Traduction	12 000	5 251	4 930
Service de cafétéria	20 000	19 804	16 999
Amortissement des immobilisations corporelles	232 000	260 373	200 804
	1 539 575	1 518 206	1 369 219
<b>Frais généraux par activité</b>			
Inspection professionnelle	182 623	176 976	158 401
Formation continue	16 837	16 245	42 344
Admission à l'exercice et au tableau	148 193	144 204	148 164
Syndic	351 513	344 665	280 599
Greffes	48 168	47 971	81 320
Affaires publiques et communications	162 344	159 855	159 128
Finances et administration	267 425	266 482	177 413
Direction générale	201 455	198 641	182 857
Journées dentaires internationales du Québec	161 017	163 167	138 993
	1 539 575	1 518 206	1 369 219

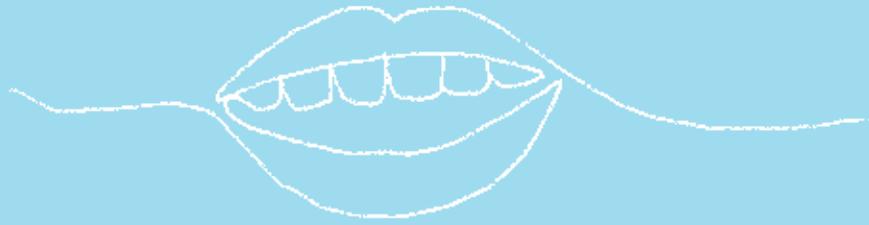
Production  
Direction des affaires publiques et des communications

Conception graphique  
Épicentre

Impression  
Imprimerie l'Empreinte

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015  
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISSN 1482-4213 (Imprimé)  
ISSN 2291-4528 (En ligne)



**Ordre des dentistes du Québec**

800, boulevard René-Lévesque Ouest

Bureau 1640

Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511 / 1 800 361-4887

Télécopieur : 514 393-9248

[odq.qc.ca](http://odq.qc.ca)

[maboucheensante.com](http://maboucheensante.com)